



Comportement du pere de mes enfants

Par **symagui**, le **14/06/2010** à **14:55**

Bonjour,rnrnj'ai deux enfants de 11 et 13 ans 1/2;je suis separée de leur père depuis mai 2009(insulte,alcool et coups de mr), non conciliation en sept 2009 et divorce rendu en mai 2010 et depuis mon ex ne me "lache" pas Je me suis battue les premier mois pour que mes enfants continus a voir leur père car je pensais qu'il été indispensable pour eux d'avoir des relations avec lui ,la juge lui avait accordé 3 h un samedi sur deux hors vacances .rnrnComme il trouvait toujours une bonne raison pour ne pas venir les chercher(prix de l'essence entre autre!sachant qu'il a un salaire annuel de 31000 euros))j'ai pris la peine d'enmener les enfants a son domicile jusqu'en decembre(a ma derniere visite,il m'a proposé de l'argent pour passer la nuit chez lui!devant les enfants evidemment ,nous avons eut tellement peur qu'on s'est enfuit en courant).rnrnapres je suis restée ferme malgres ses appels au telephone et j' ai refusé de me deplacer a son domicile;depuis il est venu une fois les chercher pendant 2h .Chaque fois que c'est son tour,je dis a mes enfants de se préparer "au cas ou leur pere viendrait" et a chaque fois ils attendent pour rien,ni il telephone pour leur dire si il vient ou pas ,ni courrier....rnrnMes enfants me disent qu'ils ne veulent plus de contact avec lui,il lui en veulent beaucoup de son indifference;ces derniers temps,il a redoublé de méchanceté,il a fait croire a ma fille qu'il avait acheté un chien(elle en reve depuis des années et je ne peut pas en prendre car son frere est allergique et les animaux sont interdits dans mon logement)Elle en a pleuré des jours...(il lui a finalement dit que s'etait "une blague"!!rnrnEn avril,il leur a donné rdv au "mac do" pour leur dire en arrivant qu'il n'avait pas le temps!!et il est reparti!Depuis 2 semaines,je refuse de décrocher mon téléphone quand il appelle et il laisse des messages disant que je l'empêche de parler a ses enfants(les dernieres fois ou j'ai décroché s'etaient pour qu'il parle de lui et qu'il me dise que j'avais tort de ne pas reprendre une vie commune avec lui...rnrnmais il ne prend meme pas la peine de parler a ses enfants..)il me reproche de ne pas comprendre ,dit qu'il les aime...il me traite de "débile""pas de cervelle""S..." ,je suis en depression ,ma psy me dit qu'il est nuisible et qu'il essaye de me toucher a travers les enfants car il ne peut plus m'atteindre directement,rnrnque dois je faire suis je obligée de décrocher le

telephonne ;rnndois je faire constater qu'il ne les prend pas?rnMerci de m'aider,conseiller, cordialement.

Par **kindermaxi**, le **14/06/2010** à **20:00**

Bonsoir,rnVous avez très bien fait d'arrêter de vous déplacer, car je pense que sur l'ordonnance c'est noté que c'est à la charge du père.rnA chaque fois que le père ne vient pas à son droit de visite, faites tout simplement une main courante au commissariat, ça vous protégera s'il lui prend l'envie de déposer plainte ; et vous servira ultérieurement de preuve si vous décidez de resaisir le juge pour arrêter son droit de visite.rnVous n'avez aucune obligation de communiquer avec le père que ce soit par téléphone ou par courrier. Si mécontente, vous devez uniquement respecter l'ordonnance juridique et informer le père sur d'éventuels changements de coordonnées (votre adresse, votre numéro de téléphone, inscription écoles, club sportif...).rnCependant, vous n'avez pas le droit de vous opposer aux liens entre vos enfants et le père.rnDonc quand le téléphone sonne vous décrochez uniquement et vous passez directement le combiné à vos enfants (qui sont en âge d'ailleurs de décrocher eux-mêmes).rnSi absente pendant l'appel téléphonique ou déjà en ligne (ça arrive) et que c'est un portable, vous envoyez un sms pour lui dire qu'il peut rappeler vos enfants.rnAu départ, le père risque d'utiliser les enfants pour qu'ils vous repassent le combiné, vous raccrochez. Il rappelle vous repasser les enfants. Avec le temps, il comprendra.rnNe tenez pas compte de ses reproches et/ou son agressivité, et continuez à avancer tranquillement dans votre vie, vos enfants ont besoin d'une maman forte.rnBonne soirée.

Par **symagui**, le **14/06/2010** à **22:14**

merci pour votre reponse,j'ai deja passé le cap depuis longtemps de passer le telephone aux enfants et il a aussi joué le jeu de leur demander de me redonner le tel,ce qu'ils ont fait pour avoir la paix mais maintenant,leur réponse est"on ne veut pas lui parler et quand je décrochais les dernieres fois,ils s'enfermaient dans la salle de bain et me demandaient de dire qu'ils étaient sous la douche donc je me retrouvais en communication avec lui (impasse);rnLes enfants ont beaucoup souffert de son indifférence et ma fille a déclaré a ses copines qu'elle n'avait plus de père,cette situation me fait tres mal car je sais qu'elle souffre et je ne trouve pas de solution,si il ne vient encore pas samedi qui vient,ils ne le verront pas avant au moins deux mois(la juge a noté:3h les samedi pair hors vacances scolaire"se qu'on doit je suppose interpreter par "pas de visite pendant les vacances " et les enfants ont en tout cas vu les choses ainsi...je les ai ennuyés chez leur medecin pour qu'ils puissent en parler car je ne veux pas qu'ils n'aient pas de relation avec leur père "pour ne pas me faire de peine",je leur ai également dit que je ne m'opposais pas a se qu'ils l'appel,je suis allée jusqu'a leur prendre un telephone portable chacun pour qu'ils puissent gérer ça eux meme et le resultat:ils ont mis le numerot de leur pere "en refusé" sur leur portable...rnJe culpabilise beaucoup de ne pas avoir su faire comprendre a leur père que sa relation avec ses enfants était importante pour eux,j'ai l'impression que je me suis battue pour rien et que le resultat était inevitable;rnLe medecin m'a dit que les enfants avaient compris a qui ils avaient a faire et qu'ils avaient assez fait d'efforts pour maintenir leur relation avec lui, ils ont décidé de "faire sans lui" et d'apres le medecin ils sont plus inquiets par le fait que je les oblige a le voir(dans l'eventualité ou il se rappelle qu'il doit venir les chercher),ou que je leur impose le telephone, que par le fait qu'il ne

viennent pas!
Mon fils qui passe son brevet ma demandé de ne pas communiquer les resultats a son pere car il refuse de lui offrir ce plaisir(il est en avance a l'ecole et sait deja qu'il aura sa mention) il ma dit que son pere ne meritait pas de savoir et de se "venter des resultat d'un fils qu'il ignore"
Ma fille entre au college et elle n'a pas souhaité lui anoncer non plus,
n'a pas demandé un buletin de notes de l'année;
Il est difficile d'aller a la gendarmerie tout les 15 jours pour faire constater qu'il ne les prend pas, je ne veux pas infliger ca a mes enfants puis je le faire constater par telephone ou par temoins? Les enfants ne pourront ils pas tout simplement le dire si ont repasse devant un juge?

Par **kindermaxi**, le **14/06/2010** à **22:40**

Donc si je comprends bien, le père a deux numéros de téléphones directs pour joindre vos enfants.
Non aucune impasse (chaque problème a minimum une solution) :
- vous parlez poliment sans lui laisser le temps d'en placer une et vous lui précisez qu'il doit utiliser les coordonnées directs pour joindre vos enfants et vous raccrochez. Ne répondez pas à ses questions, ne rentrez pas dans le jeu de la communication sans fin. S'il ne veut toujours pas comprendre, prendre solution deux.
- vous décrochez, vous criez aux enfants que leur père est en ligne et que vous posez le téléphone sur la table, qui raccrochera certainement quand il sera lassé.
Ce n'était pas à vous de vous battre pour cette relation, c'était au père de la vouloir et de la continuer, donc aucune culpabilisation pour vous.
Vous n'êtes nullement obligée ou contrainte de communiquer les résultats et/ou informations de l'établissement scolaire en dehors des coordonnées, mais c'est au père de se rapprocher de cet établissement. Vous n'êtes ni sa secrétaire, ni à sa disposition pour l'administration.
Oui, vous pouvez demander des attestations sur l'honneur à votre voisinage. Profitez en également pour demander une attestation à votre médecin.
Bien sûr lors d'une procédure, un enfant peut-être entendu par un juge s'il le souhaite, il peut également être assisté d'un avocat différent du votre évidemment (c'est gratuit pour les enfants), cela rentre dans le droit des enfants..
L'enfant qui est entendu par un juge, n'est pas forcément écouté et suivi par celui-ci.
Renseignements plus complets : <http://www.jafland.info/post/2008/07/30/Les-enfants-peuvent-et-DOIVENT-etre-entendus-en-justice>
Bonne soirée.

Par **symagui**, le **14/06/2010** à **22:59**

merci encore pour votre conseil, je vais tenter pour le telephone avec un peu de chance il se lassera..
bonne soiree a vous

Par **kindermaxi**, le **14/06/2010** à **23:37**

Vous n'avez pas à me remercier, c'est normal.
Mon conseil pour le téléphone est du vécu, donc qui a déjà fait ces preuves.
Vous verrez que ça fonctionne, il faut être optimiste, par contre ça lance le mode courrier, pareil ne pas en tenir compte.
Parfois on est obligé d'arriver à une attitude extrême pour se protéger (soit-même et les enfants) et pour garder un certain équilibre.
Puis-je me permettre une question, comment se fait-il que le père n'ait le droit qu'à 3h de visite tous les 15 jours ?
Vous avez raison durant les vacances scolaires, les dvh

Par **symagui**, le **15/06/2010 à 12:23**

En se qui concerne le droit de visite,mes enfants avaient vu comment leur pere se comportait avec moi (coup,insulte,humiliation,alcool...)depuis plusieurs annees ;Au debut,je suis restée pour ne pas priver mes enfants d'un père puis ces dernieres année, quand je parlais de divorce,il me répondait qu'il y avait des fusils a la maison...'Les dernier temps, mon fils (qui avait 12 ans) a tenté de prendre ma defense(verbalement) et il lui faisait plus ou moins remarquer qu'il en avait assez de son alcool et ses reproches envers moi;J'ai commencé a sentir que ca allait chauffer envers mon enfant et j'ai eu peur que sa mechanceté se dirige vers mon fils aussi(il faisait quelques allusions du style :y en a d'autres qui prendraient un coup pour moins que ca....ou c'est moi le chef ici)mon fils etant tres sage,prennait le parti de se taire et d'aller dans sa chambre...Mon exmari ne tapait pas nos enfants (exepté un coup de point un jour ou il ma loupé,qui a atterrie dans mon garcon il y a 5 ans)mais je crois sincerement que cette etape arrivait a grand pas....rnJ' ai donc craqué un jour et pour la premiere fois je me suis défendue j'ai utilisé un couteau contre mon ex,ce jour la s'etait lui ou moi et j'ai eut peur en imaginant mes enfants seuls avec lui.Je n'ai pas été inquiete par la justice qui (suite a une enquete de voisinage,l'audition des enfants et les 1g 8 d'alcool que mon ex avait dans le sang apres 12 h de jeune..)La juge a exigé une interdiction mutuelle de s'approcher pendant 1 mois pour me permettre de partir avec les enfants sans qu'il intervienne.rnCa a été un debalage generale,j'avais tellement bien gardé le secret de l'enfer de ma vie que les amis sont tombés des nus sans compter mon boulo ou j'avais preservée ma vie privé ,les gens se doutaient juste pour son alcoolisme;j'ai jamais eu aussi honte,tout le monde a pu constater l'echec de ma vie,une belle humiliation,je n'ose même pas retourner au travail..rnUn an apres je n'ai toujours pas accepté mon geste,je ne suis pas violente a la base,la psy qui me suis m'a dit que je n'ai fais que me defendre mais malgres tout si je ne regrette pas d'etre parti , j'aurai voulu que se soit dans d'autres circonstances,tout mon entourage me soutient mes enfants sont adorables il me disent constamment qu'ils sont plus heureux mais je conserve un vide ,j'ai l'impression de les priver d'un père..je me reproche de ne pas avoir vu comment il était avant et d'avoir fait des enfants avec un homme qui ne sera jamais un bon pere! rnLes enfants ont été entendu par ja JAF a leur demande 2 jours avant la conciliationen septembre,mon ex ne les a pas pris une fois pendant l'ete 2009,et le jour de la non conciliation,il a "gentiement"proposé a mon avocat(dans le bureau de la juge!!)de sortir pour lui regler"son compte",l'avocat de mon ex etait assez mal a l'aise et la juge pas ravie!Elle a fini par lui proposer 3h pour ne pas couper les ponts avec ses enfants avec l'espoir qu'il s'investisse..(il venait de lui dire qu'il n'avait pas toute la journée a perdre et qu'elle avait qu'a faire se qu'elle voullait!).Et pour le jugement final,j'avais peur que si je demande quoi que se soit,il face appel et que la procedure dure +lontemps alors je n'ai rien fait constater ,je n'ai pas demandé divorce pour faute(pourtant y a vait de quoi,j'ai appris apres mon depart qu'il avait une maitresse depuis 3 ans...je crois que j'etais trop occupée a tenir la tete hors de l'eau pour penser à ca!!et bizarrement ca m'a presque soulagée car je me suis naïvement dit que si il restait avec elle il me lacherait plus facilement!(erreur:ils se sont separés un mois après mon depart!,apres intervention des gendarme chez lui parcequ'il se battait avec sa "copine"))rnPour le Jugement final,il n'a pas gardé son avocat et seul le miens etait présent,la juge lui a remis les termes de la non conciliation a savoir 3h.une pension de 150e/enfant(je ne sais pas si c'est correct j'ai un salaire de 1200e(+alloc)et lui un salairede 2500e,les credits ont été divisé en 2 mais je n'ai pas demandé + pour ne pas retarder la procedure..depuis, je paie le car340e/an

,la cantine 60e/mois et l'ecole privé dans laquelle on avait mis mon fils(150e/mois),l'annee prochaine,ma fille par dans la meme ecole et mon fils au lycee public(je ne voulais pas faire de difference entre mes 2 enfants c'est pourquoi j'ai gardé le college privé;Je ne sais pas si la pension change avec le niveau scolaire mais vu l'age de mon fils,la juge n'a surement pas tenu compte de sa classe(il devrait normalement entrer en 4e si il n'avait pas sauté de classe) .Je les assume donc 365 jours par an moins la pension de 300e mensuel.rnMon budget peut paraître limité mais la liberté n'a pas de prix et je n'ai plus le courage de me battre,après 15 ans avec lui ,je prefere ne pas insister...?rnmerci pour vos messages,ils m'aident a y voir + clair(si j'ai bien compris quand vous dites les dvh s'annulent,vous me confirmez que les enfants ne sont pas obligés de le voir cet été et qu'il ne peut pas nous inquiéter au niveau judiciaire),Mon fils part en voyage linguistique(colonie) en angleterre en aout(pour perfectionner son anglais) et je n'en ai pas parlé a son père de peur qu'il se venge en refusant de l'autoriser a sortir du territoire,ai je le droit?rnbonne journée

Par **kindermaxi**, le **15/06/2010** à **23:34**

Bonsoir,rnVotre histoire m'a émue et révoltée à la fois.rnVous n'avez nullement à vous sentir humiliée, votre dernière réaction à son encontre a été un moyen de survie, rien de plus, ça montre que vous êtes humaine. Seul "le monstre" qui vous a affligé tout cela à vous et à vos enfants, a le droit d'avoir honte.rnHeureusement, je n'ai pas voulu vivre avec le père de mon aîné pour éviter ce genre de scène, donc je comprends tout à fait que l'entourage peut tomber de haut, quand il l'apprend un jour. Dans mon cas l'été dernier, il m'a fallu plus de dix ans pour l'avouer, tellement j'avais honte de mettre la situation dans cette situation et la peur également de faire du mal à mes proches par leur aveuglement. Je n'ai pas vécu cette séparation volontaire de ma part comme un échec, mais comme une délivrance (soulagement, liberté, tellement de mots) et une parenthèse de ma vie. Seul, mon compagnon s'était rendu compte dès le début de notre liaison, qu'il y avait un souci et une souffrance (plus morale par le rabaissement que physique). C'est grâce à lui que je m'en suis sortie. Comme je dis parfois, j'ai connu la nuit, et maintenant je vis avec le jour. Par la suite, ça permet de mieux et plus apprécier l'être aimé avec qui on partage tout.rnBref tout cela pour vous dire que la vie (en dehors des têtes blondes) ne s'arrête pas à un frustré, fort heureusement.rnSincèrement, je pense que vu les éléments que vous allez avoir en votre possession (attestations), le droit de visite devrait être revu à la convenance de vos enfants, mais pas l'inverse, car là ça leur met une pression inutile. Ou dans le pire des cas, avec une obligation pour le père de vous informer minimum 3 jours à l'avance s'il vient.rnSi lien, il doit y avoir, celui-ci se fera naturellement sans tension ; si plus de lien, et bien tant pis, on récolte toujours ce qu'on sème.rnLa pension change en fonction des nouveaux frais qu'engendre l'enfant quelque soit l'âge.rn"la juge a noté:3h les samedi pair hors vacances scolaire", s'il n'y a rien noté d'autre en ce qui concerne les vacances, c'est qu'il n'y a pas le droit.rnSi vous avez l'autorité parentale conjointe, vous devez informer le père en ce qui concerne les séjours de colonie ; ça fait partie des obligations de l'autorité parentale conjointe. Pour interdire la sortie du territoire français il faut qu'il y ait un papier en bon et du forme à la préfecture, il y a une différence entre dire son souhait et faire correctement les démarches.rnBonne soirée.